

*Services à l'extérieur de la province:* (malades hospitalisés) au cours d'une absence temporaire se terminant à minuit le dernier jour du 12<sup>e</sup> mois suivant le mois du départ de la province; séjour maximum de 12 mois sauf avis contraire; malades transférés pour traitement avec l'approbation du sous-ministre. (A l'étranger) malades hospitalisés: \$75 par jour au maximum pour les adultes et les enfants; \$12 par jour pour les nouveau-nés (dollars canadiens).

Frais autorisés: \$4 par jour dans les hôpitaux généraux, sauf pour les nouveau-nés; \$4 par jour pour les adultes et \$1 par jour pour les enfants de moins de 19 ans dans les hôpitaux de soins de longue durée; \$2 pour chaque urgence ou intervention chirurgicale sans gravité dans le cas des malades non hospitalisés; \$2 par jour pour les soins chirurgicaux de jour; \$1 par jour pour les soins aux cancéreux non hospitalisés, pour les soins psychiatriques de jour ou de nuit et pour les soins psychiatriques aux malades non hospitalisés, pour les services de physiothérapie aux malades non hospitalisés, pour les services de jour aux diabétiques, pour les services de rééducation de jour, pour chaque séance de consultation diététique et pour les traitements de dialyse rénale.

**Territoires du Nord-Ouest.** *Services de l'assurance-maladie:* tous les services requis pour des raisons médicales et dispensés par un médecin et certains services de chirurgie buccale dispensés dans un hôpital par un chirurgien-dentiste.

*Services de l'assurance-hospitalisation; malades hospitalisés:* salle ordinaire et tous les services approuvés disponibles. *Malades non hospitalisés:* urgences et traitements posthospitaliers de blessures, examens radiologiques et analyses des résultats nécessaires du point de vue médical, examens de laboratoire, interventions chirurgicales sans gravité, physiothérapie et radiothérapie le cas échéant, et certaines interventions chirurgicales de jour.

*Services à l'extérieur des Territoires:* (malades hospitalisés) tarif approuvé pour les hôpitaux par le régime provincial. (Malades non hospitalisés) mêmes services que dans les Territoires du Nord-Ouest. (A l'étranger) jusqu'au tarif maximal spécifié.

**Yukon.** *Services de l'assurance-maladie:* tous les services requis pour des raisons médicales et dispensés par un médecin et certains services de chirurgie buccale dispensés dans un hôpital par un chirurgien-dentiste.

Prime mensuelle: personne seule, \$4.75; couple, \$9.25; famille, \$11.00. La garantie dépend de la résidence et non de l'acquiescement des primes. Les personnes âgées de 65 ans et plus sont exemptées des primes. Les primes sont pour les personnes qui ne sont pas admissibles à l'assistance-prime destinée aux personnes à faible revenu.

*Services de l'assurance-hospitalisation; malades hospitalisés:* salle ordinaire et tous les services approuvés disponibles. *Malades non hospitalisés:* laboratoire, radiologie et autres services de diagnostic ainsi que les analyses nécessaires au diagnostic et au traitement des blessures, maladies ou incapacités, à l'exclusion des examens normalement effectués au cabinet du médecin; services chirurgicaux de jour.

*Services à l'extérieur du Yukon:* (malades hospitalisés) tarif approuvé pour les hôpitaux par le régime provincial. (Malades non hospitalisés) mêmes services qu'au Yukon. (A l'étranger) tarif maximal.

## Statistique hospitalière

### 5.5.2

Les hôpitaux canadiens peuvent être classés suivant l'appartenance — hôpitaux publics, privés ou fédéraux — et suivant l'affectation — hôpitaux généraux, spécialisés [soins de longue durée (pour malades chroniques), réadaptation (convalescence), maternité, maladies transmissibles, pédiatrie, orthopédie, neurologie, cancer, postes infirmiers, hôpitaux éloignés], hôpitaux pour maladies mentales ou hôpitaux pour tuberculeux. Les hôpitaux généraux, qui figurent pour la plus grande proportion des lits, comprennent les hôpitaux enseignants (temps plein et temps partiel) et les hôpitaux non enseignants, qui se subdivisent en divers groupes de taille suivant la capacité théorique en lits.

Les tableaux 5.9 à 5.17 portent sur l'exploitation des hôpitaux et sur les mouvements des malades. Les tableaux 5.1 à 5.4, étudiés à la section 5.1, indiquent les radiations des hôpitaux selon la catégorie diagnostique et la première opération.

Comme l'indique le tableau 5.9, le nombre et la capacité en lits des hôpitaux au Canada sont demeurés relativement stables ces dernières années. En 1977, il y avait 1,389 hôpitaux d'une capacité totale de 201,413 lits. Les tableaux 5.10 et 5.11 montrent la répartition des hôpitaux et les mouvements des malades. La plus grande concentration de lits se trouve dans les hôpitaux généraux et les hôpitaux spécialisés. Au niveau national, ces hôpitaux comptaient 6.7 lits pour 1,000 habitants. Le ratio a progressé légèrement, passant de 6.4 pour 1,000 en 1975 à 6.5 pour 1,000 en 1976. Bien que l'éventail des ratios lits/habitants soit assez large d'une province à l'autre, le genre